



**FICHE D'INSCRIPTION  
Saison 2021/2022**

1<sup>ère</sup> Adhésion

Renouvellement

**L'ADHERENT :**

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... LIEU : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

☎ : .....

EMAIL : ..... @ .....

**POUR L'ADHERENT MINEUR :**

Nom et prénom du Responsable Légal : .....

Adresse (si différente) : .....

☎ du père : ..... ☎ de la mère : .....

Profession du Père : ..... Profession de la mère : .....

**ENGAGEMENT DE L'ADHERENT (ou du Responsable légal pour les mineurs)**

**Je m'engage :**

- A acquitter le montant de ma cotisation,
- A respecter les règlements de l'association,
- A participer aux épreuves de compétition qui me seront désignées,
- A rembourser au Club le montant de l'amende infligée en cas d'absence non justifiée à une compétition.

A Saint-Pierre, le ..... Signature : .....

**AUTORISATIONS PARENTALES :**

Je soussigné(e) : Nom et prénom du Responsable légal : .....

- autorise les Dirigeants du Club à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident  oui  non
- autorise le CNSP à utiliser des images, photos et vidéos de mon enfant à des fins pédagogiques, publicitaires ou informations susceptibles d'être utilisées dans ses brochures ultérieures ou sur son site internet  oui  non
- autorise le CNSP à utiliser mon numéro de téléphone afin de créer un groupe WhatsApp pour que mon enfant soit en communication directe avec son entraîneur (concerne les groupes Compétition)  oui  non.

**Modes de règlements :** Chèques- Espèces

**Pièces à joindre au dossier :**  Fiche d'inscription remplie et signée,  certificat médical de moins de 3 mois.

J'ai bien pris connaissance du document remis lors de l'inscription, du règlement intérieur via le site internet et accepte le fonctionnement et le règlement de l'Association.

**Aucun remboursement ne sera accordé durant l'année**

A Saint-Pierre, le ..... Signature : .....

**INSCRIPTIONS :**

Elles se font à la piscine Casabona, exclusivement auprès des responsables du Club.

**PIECES A FOURNIR :**

- 1) Bulletin d'adhésion :** Correctement et lisiblement rempli, signé par l'adhérent ou, si l'adhérent est mineur, par les parents ou le responsable légal.
- 2) Certificat médical obligatoire de moins de 3 mois** autorisant la pratique de la natation.
- 3) Le règlement :** le montant de la cotisation est payable par espèces ou par chèques à l'ordre du CNSP. Le paiement en 3 fois sans frais est possible **jusqu'au mois de décembre**, les chèques, remis impérativement à l'inscription, seront encaissés de manière échelonnée sur 3 mois. Ils seront déposés en banque le 15 ou 30 de chaque mois.

**IMPORTANT :** Dès le début de la saison, les adhérents dont le dossier est incomplet (certificat médical, fiche d'inscription, règlement) ne pourront accéder au bassin.

**ADHESIONS ANNUELLES :**

<b>ADHESIONS SAISON 2021/2022</b>		
	<b>CATEGORIES</b>	<b>MONTANTS (LICENCE INCLUSE)</b>
<b>FILIERE LOISIRS</b>	PERFECTIONNEMENT 1 / 2 / 3 / 4	300 €
	AQUA GYM	350 €
	AQUA PALMES	350 €
	MASTER	350 €
	APPRENTISSAGE ADULTES	350 €
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	ECOLE DE NATATION	300 €
	COMPETITION 1 / 2 / 3 / 4	350 €

L'adhésion comprend la fourniture d'un bonnet de bain dont le port est obligatoire.

Tarif famille :

Une réduction de 10 euros sera appliquée à partir de la deuxième adhésion d'une même famille.

***AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDE DURANT L'ANNEE (\*)***

(\*) une exception pourrait être envisagée en cas d'accident grave en début de saison entraînant l'arrêt définitif des cours et après accord des membres du bureau. Un cours d'essai pour les enfants du groupe Bichique est possible pour validation de l'inscription.

## **MATERIEL :**

- un bonnet de bain (offert à l'inscription),
- une paire de palmes pour les niveaux Zourite et Dauphin, les groupes de Perfectionnement et le groupe Aqua Palmes,
- Une gourde.

## **INFORMATIONS :**

L'adhésion couvre les frais d'assurance, de gestion et de fonctionnement, les licences.

**Les cours seront maintenus durant les vacances scolaires.**

- Des journées de tests FFN seront proposées pour contrôler le niveau atteint par chaque nageur de l'Ecole de natation.

## **LIMITES DES INTERVENTIONS DU CLUB :**

**Le Club n'est pas tenu responsable du fonctionnement des installations mises à disposition par la Mairie (Fermeture par suite de problèmes techniques ou sanitaires, grève des agents de la ville etc.). Ces éventuelles fermetures ne donneront lieu à aucun remboursement ou avoir, même partiel, de la cotisation versée par l'adhérent.**

## **DISCIPLINE :**

Observation du règlement intérieur du Club (à lire très attentivement sur le site Internet).  
Observation stricte du règlement de la piscine municipale (accès, activités, sécurité, hygiène).

## **BENEVOLAT :**

Les associations ne fonctionnent et ne peuvent fonctionner que grâce au bénévolat.  
Les dirigeants du Club sont des parents de nageurs ou d'anciens nageurs qui prennent un peu (beaucoup) de leur temps pour permettre à vos enfants de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions.  
N'hésitez pas à nous aider et à mettre vos compétences ou tout simplement votre bonne volonté au service du Club et des enfants, même de façon ponctuelle.

## **OFFICIELS :**

Pour chaque enfant intégrant le groupe compétition, un des deux parents ou à défaut un membre de sa famille aura l'obligation de devenir Officiel.

Lorsqu'un club engage des nageurs en compétition, il est tenu d'amener le jour de l'évènement un ou plusieurs officiels dont le nombre est déterminé selon l'effectif engagé. Sans officiels il ne peut y avoir de compétitions et le défaut de présentation d'officiels est sanctionné par des pénalités financières.

Nous avons donc besoin de vous, de vos compétences et de votre investissement pour que nos nageurs puissent être admis en compétition et que les moyens financiers du club soient utilisés au profit des adhérents plutôt que dans le paiement de pénalités.

## **Chers parents,**

En ce début de saison, nous pensons qu'il est utile de rappeler quelques règles de fonctionnement de notre association afin d'éviter des incidents en cours d'année et de maintenir les rapports harmonieux qui existent entre parents et animateurs du CNSP.

- La municipalité met à votre disposition la piscine CASABONA et nous nous devons de respecter à la lettre le règlement intérieur de l'établissement,
- Aucun parent ne doit circuler en tenue de ville et à fortiori chaussé sur les bords de bassins : les bactéries arrivent souvent avec les chaussures, merci de les ranger dans des sacs ou de les laisser avant les douches,

### **PROTEGEZ VOS ENFANTS !**

- En début de cours, les enfants doivent être laissés au niveau des douches où ils seront pris en charge par les éducateurs,

### **NE PAS ACCOMPAGNER LES ENFANTS SUR LES PLAGES**

#### **LA DOUCHE EST OBLIGATOIRE**

#### **RESPECTEZ LES PANNEAUX.**

- L'accès à la piscine se fait par l'entrée principale, ne pas utiliser le petit portail réservé au personnel (Voir panneau),
- Vos enfants sont pris en charge uniquement pendant leurs cours, merci de les déposer à l'heure et d'être là pour les récupérer,
- Si vous voulez assister au cours, vous pouvez utiliser la pelouse située à droite du bassin en évitant de pénétrer sur les plages. Par ailleurs, il est conseillé pour un meilleur enseignement de laisser vos enfants comme vous le faites pour l'école,
- Eviter de déranger les éducateurs pendant les cours. Ils sont à votre disposition à la fin de la séance,
- **le respect des gestes barrières restera en vigueur tant que la situation sanitaire l'exigera.**

***Nous vous rappelons qu'aucune cotisation n'est remboursable en cours d'année comme il est spécifié dans le document que vous avez signé lors de l'inscription.***

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons passer auprès de vous et de vos enfants une très agréable année sportive.

**Le bureau.**

(NB : Document mis à jour le 29/05/2021)